

Le 8 juillet 2020



**COMPTE-RENDU**

**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020**

**- Installation d'une Conseillère Municipale - Remplacement de M. Lionel GIMENO, démissionnaire, par Mme Caroline BANCAUD**

Par courrier du 15 juin 2020, M. Lionel GIMENO a présenté sa démission du Conseil Municipal. Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Mme Caroline BANCAUD prend sa place et devient Conseillère Municipale.

**- Commission d'Appel d'Offres – Remplacement de M. Lionel GIMENO, membre suppléant**

M. Lionel GIMENO ayant présenté sa démission du Conseil Municipal, il convient de le remplacer au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal, après élection, désigne les membres suivants pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres :

*Président :*

Monsieur Jean-François LAHAYE, Maire, Président de droit

<i>Membres titulaires :</i> Mme Julia CLAIROTTET M. Thierry GAGNARD M. Olivier RICHER	<i>Membres suppléants</i> Mme Isabelle ARRONDEAU M. Sébastien LANSIER Mme Valérie LEQUIPE-MAISTRE
--	--

**- Liste et composition des commissions municipales**

M. Lionel GIMENO était membre des commissions municipales « Finances » et « Communication, Culture et Vie Associative ». Le Conseil Municipal décide de le remplacer au sein de ces commissions.

La nouvelle composition de ces deux commissions est la suivante :

Nom des commissions municipales	Membres élus du Conseil Municipal
FINANCES	Julia CLAIROTTET Caroline BANCAUD Audrey FOLTIER Sébastien LANSIER Olivier RICHER
COMMUNICATION CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Isabelle ARRONDEAU Thierry GAGNARD Valérie REGIBIER Caroline BANCAUD Océane NASLIS Valérie LEQUIPE-MAISTRE

**- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal propose la liste des commissaires qui siègeront à la Commission Communale des Impôts Directs de Vouzon : Alain BASQUILLON, Stéphane FRAPIN, Geneviève ROGER, Thierry GAGNARD, Ahmed MOUNABIR, François AUCLAIR, Alain GAUDIN, Gilles MAROT, Annie LECOEUR, Jacky PASQUET, Christophe MACHURET, Olivier RICHER, Philippe PREVOT, Sébastien LANSIER, Anne-Sophie CAZE, Philippe HUBERT, Patrick MENARD, Serge LEPRETRE.

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux désignera les six titulaires et les six suppléants au sein de cette liste. Le Maire est membre de droit de la CCID.

**- Services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Rapports 2019**

Conformément à l'article L 2224-5 du C.G.C.T., le Maire présente à son assemblée délibérante, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel relatif au service public de l'Eau Potable et un second relatif à l'assainissement collectif.

Ces rapports contiennent notamment les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité de ces services. Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports. Ils sont consultables en Mairie.

**- Etude patrimoniale et schéma directeur Eau Potable – Choix du titulaire du marché**

Une consultation d'entreprises a été lancée le 23 janvier 2020 pour la réalisation d'une étude de gestion patrimoniale – Schéma Directeur d'Eau Potable.

Le dépôt des offres était fixé au 13 février 2020 à 12 h. Quatre entreprises ont répondu dans le délai imparti : Cabinet d'études MERLIN, ALTEREO, IRH Ingénieur Conseil et Utilities Performance.

La Commission Marchés Publics du 1<sup>er</sup> juillet 2020 a pris connaissance du rapport d'analyses des offres établi par le maître d'ouvrage.

Au vu de cette analyse, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux-disante du cabinet d'études Merlin pour un montant HT de 74 560 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition (14 voix pour et une abstention).

**- Local professionnel du kinésithérapeute - Annulation des loyers d'avril et de mai 2020**

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et afin de soutenir l'économie locale, les loyers des mois d'avril et mai 2020 de M. Doru Maxim, kinésithérapeute à Vouzon, ont été suspendus.

M. Maxim Doru n'ayant pas été indemnisé par son assurance, le Conseil Municipal décide d'annuler les demandes de versement de ces deux loyers pour un montant total de 518.60 €.

**- Budget Eau Assainissement – Effacement de dettes d'un(e) abonné(e)**

Monsieur le Trésorier de Lamotte-Beuvron a fait part d'une demande d'effacement de dettes concernant des factures d'eau et d'assainissement pour un montant de 555.95 €.

Le Conseil Municipal accepte d'effacer cette dette.

**- Budget Commune – Effacement de dettes d'un usager du restaurant scolaire**

Monsieur le Trésorier de Lamotte-Beuvron a fait part d'une demande d'effacement de dettes concernant des factures de cantine pour un montant total de 423.97 €.

Le Conseil Municipal accepte d'effacer cette dette.

**- Indemnité de conseil allouée au receveur municipal – Année 2019**

Monsieur Philippe BRUNEL, Receveur Municipal, a transmis le décompte de l'indemnité de conseil attribuée aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes correspondant à la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019.

Compte tenu des très bons rapports existants entre la commune et la perception de Lamotte-Beuvron et des conseils délivrés par les services de l'intéressé, le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité de conseil allouée à M. Philippe BRUNEL pour un montant de 161.89 € brut (14 voix pour et une voix contre).

**- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation – Extension du système de vidéo-protection**

La Commune souhaite développer le système de vidéo-protection existant sur la Commune de Vouzon afin de sécuriser les bâtiments publics, les commerces et de lutter contre la délinquance et le risque terroriste.

Le projet est présenté aux élus municipaux. Deux caméras de vidéo-protection supplémentaires seront posées aux abords de l'église et de l'école. Le coût de l'opération est de 13 028.26 € H.T. soit 15 633.91 € T.T.C.

La Commune est en mesure de bénéficier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour aider au financement de l'opération.

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté et sollicite l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre du FIPDR. La Commune ne réalisera pas les travaux si la subvention accordée n'atteint pas 50 % du montant HT prévu.

**- Redevance d'occupation France Télécom 2020 – Patrimoine arrêté au 31 décembre 2019**

le Conseil Municipal fixe par délibération le montant de la redevance d'occupation du domaine public dûe par FRANCE TELECOM.

La Commune de Vouzon disposant de 80,460 Km d'artères de télécommunication (35,166 km d'artères aériennes et 45,294 km d'artères en sous-sol), le montant demandé de la redevance est de 3 840.07 € pour 2020.

**- Actualisation du prix des repas au restaurant scolaire**

Par délibération en date du 20 juin 2019, le prix du repas à la cantine a été fixé à 3.35 € pour les enfants et à 4.35 € pour les autres rationnaires pour l'année scolaire 2019-2020.

Par ailleurs, par délibération du 28 novembre 2019 et dans le cadre de la création d'un restaurant intergénérationnel, le prix du repas pour les personnes âgées de plus de 70 ans a été fixé à 6.50 €. Pour rappel, le restaurant intergénérationnel est ouvert le lundi et le vendredi de 12 h 15 à 13 h 15 sauf période de vacances scolaires et le nombre maximum de places ouvertes aux personnes âgées est fixé à 6 personnes par jour.

Au vu de l'inflation actuelle et des conditions créées par la crise du COVID-19, le Conseil Municipal porte les prix à 3.40 € par repas pour les enfants, à 4.40 € par repas pour les autres rationnaires et à 6.55 € pour les personnes âgées de plus de 70 ans pour l'année scolaire 2020-2021.

**- Service technique - Création d'un poste de contractuel**

Le Conseil Municipal est informé que les services techniques de la Commune connaissent un regain d'activité et qu'il est nécessaire de créer un poste pour faire face à ce besoin.

Il accepte de créer un poste de contractuel au grade d'adjoint technique à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) sur un emploi non permanent pour accroissement d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**- Questions diverses**

**- Communauté de Communes Cœur de Sologne – Désignation des membres de la Commission intercommunale des Impôts Directs**

La Commission Intercommunale des Impôts Directs est composée du Président de l'EPCI ou de son adjoint délégué (président de la Commission), de 10 commissaires titulaires et de leurs suppléants en nombre égal. La commune de Vouzon doit proposer 7 personnes à la Communauté de Communes Cœur de Sologne.

Le Conseil Municipal propose les personnes suivantes pour faire partie de la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Annie LECOEUR, Geneviève ROGER, Thierry GAGNARD, Alain BASQUILLON, Alain GAUDIN, Christophe MACHURET, Sébastien LANSIER.